

Café géographique à Toulouse le 25 Avril 2007

Qu'est-ce qu'une île aujourd'hui ?

Frédéric DURAND et Marie REDON

Frédéric DURAND est Maître de conférences à l'Université de Toulouse-Le Mirail et membre du Centre CNRS Asie du Sud-Est, équipe Lasema. Il travaille notamment sur l'Indonésie et sur Timor (sur lequel il vient de publier en 2006 un livre portant sur l'histoire de la cartographie et des voyages).

Les recherches de Marie REDON, enseignante à Paris I, portent sur les îles divisées comme St-Martin ou Haïti/République dominicaine.

*De l'atoll à l'archipel : l'île, un objet insaisissable et indivisible ?
Entre terre, mer et ciel : l'île, un objet encore spécifique aujourd'hui ?*

INTRODUCTION A DEUX VOIX MÊLEES

Marie REDON : L'île, objet insaisissable à l'unité rarement divisée

Un petit Guadeloupéen cherche son île sur une carte du monde. Il la trouve, figurée par un simple point, et s'exclame : "mais c'est pas un point, mon île, c'est un papillon !". On dénombre en effet des milliers d'îles, mais elles semblent se démultiplier à l'infini et prendre forme au fur et à mesure que le zoom se précise : de la mappemonde à la carte marine détaillée, ces "terres entourées d'eau" échappent sans cesse à la définition si bien qu'**il paraît impossible d'en donner le chiffre exact.** (*Annexe 1*)

Plus on s'en approche, plus les îles se complexifient au point que l'on y trouve parfois des frontières. L'île est pourtant généralement pensée comme une "unité". Peu de gens savent, par exemple, que l'attractive République Dominicaine partage l'île du pays-catastrophe d'Haïti ; de même, si on sait que Saint-Martin est une île française, on ne sait pas forcément qu'elle est partagée avec les Pays-Bas. En revanche, on entend parler de Chypre précisément parce qu'elle est problématiquement partagée entre Grecs et Turcs, comme s'il y avait une forme d'aberration géographique à couper les îles en deux, manifeste victoire de l'Histoire sur la Géographie. **Mais qu'implique le partage d'une île entre deux entités politiques ?**

Sans aller jusqu'au partage politique, on trouve aussi parfois au sein des îles de très fortes disparités entre « ceux d'en haut » et « ceux d'en bas » (La Réunion), entre les versant « au vent » et « sous le vent », etc. d'où l'idée qu'"**une bonne île est donc une île bien compliquée**" où l'on ne s'ennuie guère » (J. Bonnemaïson) parce que l'on a besoin de se référer à une altérité au sein même de l'île ; sans cela, une trop grande homogénéité culturelle peut mener à l'anéantissement.

Frédéric DURAND : Les "syndromes" de l'atoll et de l'archipel

L'île est victime deux syndromes : celui de l'atoll du Pacifique et celui de l'archipel.

- **Le syndrome de l'atoll du Pacifique** associe l'île (et plus particulièrement l'île exotique) dans notre imaginaire, à un territoire très restreint. Ce sont les atolls où les « people » vont passer leurs vacances de milliardaires ; îles que l'on se représente comme des « rochers » au milieu des océans alors qu'en réalité certaines sont très grandes. La carte qui figure en *Annexe 2* représente à la même échelle l'Asie insulaire et l'Europe ; cette carte montre bien que des îles comme Bornéo et Sumatra sont aussi vastes que la France. Cette comparaison fait écho à une anecdote : au cours d'un oral, une étudiante de licence devait parler de l'agriculture du sud-est asiatique ; ayant peu de chose à dire sur le sujet, elle s'en était sortie en argumentant que les îles étaient si petites qu'il n'y avait pas d'agriculture ! Cette histoire renvoie au cas de Timor et plus particulièrement du Timor oriental qui a dû lutter pendant 25 ans pour obtenir son indépendance car certains objectaient que la petitesse du territoire ne pouvait en faire un État viable. De plus on était en présence d'une île divisée, avait-elle vraiment besoin de devenir indépendante ? En réalité Timor-Est, tout en étant une moitié d'île, est plus grand que le Liban et deux fois plus grand que la Palestine. Or si cette dernière devient un jour un État envisagerait-on de remettre en question la légitimité des Palestiniens à devenir indépendants sous prétexte que leur territoire est deux fois plus petit que le Timor oriental ?
- **Le syndrome de l'archipel** fait disparaître les îles d'une manière toute particulière, en les fusionnant. On retrouve cette altérité lorsqu'on évoque le nombre d'îles et à ce sujet une anecdote circule en Indonésie. Lorsque j'ai commencé mes études j'avais appris qu'il y avait 13 667 îles très précisément, chiffre sans doute fixé par l'administrateur colonial de l'époque ; statistique qui avait été reprise depuis le 19^{ième} siècle et qui se transmettait aux étudiants. En 1990, sur la base d'images satellitaires, le gouvernement indonésien et l'armée ont diffusé, après un recoupage, un nouveau chiffre soit 17 508 îles et brusquement il y avait 4 000 îles de plus ! En 2002, un procès a opposé l'Indonésie à la Malaisie au sujet de deux petits îlots situés à la frontière maritime entre les deux États, l'Indonésie a perdu son procès et la perte des deux îles a entraîné une compensation statistique de 500 îles nouvelles ! Le comptage actuel est donc de 18 100 îles ; on constate ainsi combien les statistiques peuvent varier au fil de l'histoire. Ces évolutions renvoient à des thèmes politiques qui posent la question du droit international.

Marie REDON : Les îles au cœur des Zones Economiques Exclusives (ZEE)

Dans la rubrique du droit international maritime, l'île est prise en compte sous des angles divers : l'île en tant qu'identité avec tout ce qu'elle révèle, mais aussi son étendue et l'espace maritime qui l'entoure. Le droit maritime international est en pleine mutation : depuis la 2^e Guerre Mondiale, **l'appropriation des espaces maritimes ne cesse en effet de s'accroître**, phénomène est à la fois récent et massif. Si les îles sont au cœur des découpages, c'est moins par leur étendue que par l'espace maritime auquel elles donnent accès.

Dans l'Antiquité, la Méditerranée ou *Mare Nostrum* faisait le lien entre tous les pays riverains. Au 15^{ième} siècle, le Monde est partagé entre les Portugais et les Espagnols puis au 17^{ième} siècle démarrent d'importantes courses coloniales entraînant des débats et des controverses sur « l'ouverture » ou la « fermeture » des mers ; c'est à ce moment-là que **la limite des 3 milles nautiques** est adoptée : chaque Etat exerce sa souveraineté sur une bande

de 3 milles nautiques, ce qui correspondait à la portée d'un boulet de canon. Si cette pratique défensive a fonctionné plusieurs siècles, elle devint problématique au 20^{ième} siècle.

Dans les années 1930, la Société des Nations a le souci d'éviter les affrontements. Or la seule existence d'un droit maritime coutumier non écrit est susceptible de déboucher sur des conflits. On envisage donc de régler une bonne fois pour toute cette question en fixant un code juridique international mais le processus est complexe, d'autant que dès 1945, les Américains évoquent la notion de « plateau continental » en raison de la présence de pétrole dans leurs eaux bordières. Dans les années 1950 seront mis en place les fameux 200 milles nautiques des **Zones Économiques Exclusives (ZEE)** (*Annexe 3*). Ils correspondent à la largeur du courant de Humboldt qui longe la côte Pacifique du Pérou, de l'Equateur et du Chili. Ce courant froid traverse des eaux très poissonneuses sillonnées par les pêcheurs américains qui y pratiquent de grosses pêches industrielles. Avec leurs petites flottes, les pays côtiers concernés étaient dans l'impossibilité de lutter contre les grosses pêches industrielles, d'où le recours à la notion de Zone Économique Exclusive (ZEE) dont le but est la protection des réserves halieutiques. Autant de nouveaux enjeux qui justifient le désir d'appropriation de ces espaces maritimes et qui rendent les négociations complexes, si bien que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ou **Convention de Montego Bay**, signée le 10 décembre 1982 en Jamaïque, n'entra en vigueur qu'en 1994. Il s'agit d'une véritable « constitution des océans » qui précise certaines pratiques du droit coutumier et fixe les principes généraux de l'exploitation des ressources de la mer, même si des points restent en cours de discussion.

Parallèlement à la mise en place du droit maritime international, on a assisté à un accroissement notable du nombre des Etats après la Seconde Guerre Mondiale. On compte à présent près de 200 Etats reconnus par l'ONU (le dernier né étant Timor-Leste), chacun souhaitant fixer les frontières terrestres et maritimes garantes de sa souveraineté. D'autre part, la demande globale en ressources halieutiques et en hydrocarbures augmente et la pression sur des richesses maritimes à l'entendue encore méconnue se fait de plus en plus forte (espèces de poissons inconnues qui sont remontées à la surface lors de la dernière éruption du Piton de la Fournaise, nodules polymétalliques fournissant des minerais). Ces facteurs croisés induisent des appétits maritimes qui s'accompagnent parfois de violents conflits de souveraineté et bien souvent les conflits pour de petits rochers cachent des forêts de poissons (détroit entre la Corée du Sud et le Japon- *Annexe 3*) ou de potentielle réserves d'hydrocarbures. Au fur et à mesure que les Zones Économiques Exclusives sont reconnues, les eaux internationales se réduisent comme une « peau de chagrin » et la notion de voisinage évolue : les Etats « se touchent » désormais beaucoup plus par les espaces insulaires des océans que par les frontières terrestres. Il existe un Tribunal international, à Hambourg, chargé spécifiquement des questions de droit maritime : on peut se demander s'il jouera au 21^{ième} siècle le même rôle que celui de La Haye sur les conflits frontaliers terrestres au 20^{ième} siècle et si la régulation internationale fonctionnera. Dans ce nouveau contexte, « Plus d'île qui ne porte un drapeau » (Paul Valéry) mais alors, quelle place pour le mythe de l'île vierge si présente dans la pensée occidentale ?

Frédéric DURAND : Insularités, îlésités et ouverture vers la mer

Deux remarques s'imposent : d'une part, souligner les regards composites portés sur les îles et d'autre part donner acte de la disparition de certaines îles.

- Le regard du continental est nourri pour une large part de fantasmes multiples, distincts de ceux des insulaires. Ces derniers habitent les îles sans avoir forcément

conscience de leur insularité et sans vivre celle-ci comme une spécificité telle qu'elle est fantasmée par les continentaux. Aujourd'hui **le concept d'îléité s'applique aux personnes qui mènent une vie spécifiquement insulaire alors que le concept d'insularité répond au fait de vivre dans une île selon un mode continental**. En outre, le mode de vie de l'insulaire s'accompagne parfois d'un sentiment d'infériorité.

Pour illustrer cette remarque, une histoire vécue sur le terrain en Indonésie : dans une île, en attendant un bateau, sur un ponton des enfants plougeaient, pêchaient des poissons, s'amusaient ; enviant leur insouciance, je songeais que beaucoup de gens auraient souhaité être à leur place. Un adulte s'approche de moi et me présente, parmi les enfants, son fils en me précisant que pour l'instant « il est jeune et insouciant, mais qu'en tant que père, il envisage qu'il devienne ouvrier à Djakarta »

M'en étonnant, je lui fais remarquer que la vie à Djakarta n'est pas le meilleur avenir pour son fils ! J'enregistre une incompréhension de la part de ce père pour lequel quitter son île pour la ville est un signe de réussite. Cette île paradisiaque, pour nous continentaux, était devenue pour cet homme une sorte de repoussoir parce que le symbole de la modernité c'était la capitale.

Cette anecdote illustre le décalage qui existe entre nos fantasmes d'Occidentaux et les aspirations de quelques insulaires. Ce type de témoignage abonde dans la littérature (on l'observe dans l'Ile au Trésor) et plus récemment dans des séries TV qui mettent en avant l'isolement de personnes civilisées dans les îles comme la série *Lost* qui met en scène un espace clos très différent du vécu journalier.

- On constate aujourd'hui la « **disparition** » de **beaucoup d'îles**. Deux facteurs participent à ce phénomène : d'une part le développement des relations aériennes et d'autre part le réchauffement climatique.

De nos jours, pour des raisons de temps, on utilise de moins en moins le bateau et pour se rendre de France vers une île tropicale ou même vers la Corse on emprunte l'avion. On est rendu à destination sans se rendre compte que l'on va vers une île ; **l'avion contribue largement à effacer la spécificité de l'île** que notre imaginaire reconstituera par la suite et recréera en bord de la mer.

Le **réchauffement climatique** affecte beaucoup de petits États insulaires du Pacifique qui s'en trouvent menacés. Certes il ne s'agit que d'îlots, Bornéo ne disparaîtra pas sous les océans, mais un certain nombre de petites îles sont en voie de disparition. Des nations sont en train de négocier pour obtenir le droit, dans le Pacifique (par exemple) de s'installer en Nouvelle Zélande et en Australie parce qu'elles savent qu'un phénomène en partie naturel, mais aussi très largement lié aux rejets de gaz à effet de serre par l'activité humaine, va faire disparaître quelques-unes de leurs petites îles.

Marie REDON : Trois Fonctions de l'île méritent d'être soulignées

« Les îles sont des métaphores qui révèlent le monde » (J. Bonnemaison) et on s'aperçoit que l'on y retrouve effectivement en condensé un certain nombre d'enjeux contemporains cruciaux comme la notion de vivre ensemble, de partage des ressources, etc. L'île est un lieu sacré au sens littéral du terme (i.e. séparé, à l'écart) : grâce à cette distance, aujourd'hui plus imaginaire que réelle (progrès considérables dans le domaine des transports), on peut l'investir d'une « envie d'ailleurs » forte. Ce sont ces envies d'ailleurs qui déterminent les fonctions de l'île :

- Envie de penser des espaces vierges : l'île alimente **l'imaginaire en offrant une page vierge de toute écriture sociale**, c'est tout le pan de l'utopie insulaire de Platon à Houellebecq en passant par Thomas Moore.
- Envie **d'évasion touristique** : l'île nourrit le besoin de se projeter dans un ailleurs qui fait rêver, de s'offrir pour quelques jours un « autre part » idyllique que la publicité vend à profusion.
- Envie d'échapper aux contraintes du monde : c'est le côté libertaire de l'île, l'« **antimonde** » (R. Brunet), la « zone grise », le paradis fiscal où l'on échappe plus aisément au contrôle étatique.

LE DÉBAT

1. P.Y. Péchoux (géographe U.T.M.) : *J'ai pas mal vécu dans une île sans savoir si elle était unique ou double, mais ça serait beaucoup trop long de développer ce sujet comme de chercher à définir ce qu'est une île. Je vais essayer de prendre la position des insulaires qui ont vraiment conscience d'être différents des autres et je leur reproche volontiers leur « insularisme » surtout quand il est militant. A ce propos je vous livre une anecdote mettant en scène une de mes collègues de l'université d'Aix-Marseille, née en Corse, prétendant que ça la rend différente de moi parce que je suis né français ; « moi aussi, me répond elle, mais je suis d'abord Corse »...En outre au cours d'une longue conversation, j'apprends qu'elle est élctrice à Aix-en-Provence mais qu'elle a aussi une inscription électorale dans la commune de sa grand-mère ! M'en étonnant, elle explique cette situation et mon étonnement par le fait ...que je ne suis pas corse ! Ces remarques renvoient à l'introduction de votre intervention, à savoir que lorsqu'on est insulaire (que l'île soit grande ou petite) on a toujours l'impression de vivre au centre du monde même si ce centre du monde est incertain.*

F. Durand : L'insularité se vit de multiples manières : il y a ceux qui se conçoivent insulaires dans des îles de taille restreinte ; comme il y a des insulaires qui vivent à l'intérieur des terres par exemple à Bornéo ; les insulaires peuvent être des habitants des forêts tropicales voire des montagnes tropicales ; ils peuvent même parfois ne pas avoir conscience de la présence de la mer et certains ne sont jamais allés en bord de mer !

Paradoxalement, celle-ci peut générer un aspect répulsif, y compris dans une île comme Bali qui est un des emblèmes, une icône de l'île tropicale. Au départ les Balinais se sont détournés de la mer, gens de la terre ils vivaient de la riziculture et la montagne était un espace sacré. Des insulaires peuvent être complètement déconnectés de la mer ; à Timor, que ce soit dans la partie orientale ou dans la partie occidentale, seulement 1 ou 2 % de la population active travaille dans la pêche ; la plus grande partie de la population vit de l'agriculture ou de l'artisanat.

M. Redon : l'insularité n'est pas nécessairement maritime, il existe une insularité montagnarde dans les vallées isolées, qui peuvent être des isolats, ou dans les déserts, avec les oasis.

2. *Que pensez-vous de la mentalité insulaire de certaines régions françaises qui pourraient être assimilées à des « presque îles » ; je pense au Pays Basque par exemple, comme au Finistère ? Ce sont des régions qui ont une mentalité d'autonomie bien ancrée très spécifique avec une langue particulière ; habitées par des peuples qui ont résisté, par rapport à d'autres qui se sont intégrés ; des peuples qui ont traversé toute l'Europe et qui se trouvent acculés face à l'océan.*

F. D. : Si on retient comme critère d'insularité le principe de l'isolement par rapport à un ensemble, la définition de l'île à partir d'autres caractères que ceux d'une terre entourée d'eau est recevable. C'est ainsi que des géographes parlent du Brésil comme d'un « archipel » !

M. R. : En termes identitaires, le Pays Basque comme le Finistère peuvent être considérés comme des îles, mais ni plus ni moins qu'un autre espace.

F. D. : Si dans certaines îles on observe une unité culturelle, dans d'autres la pluralité ethnolinguistique est de mise ; on dénombre plus de 20 groupes ethnolinguistiques différents dans le Timor oriental (en superficie c'est la moitié de la Belgique) et parfois certains groupes ont tenté de s'identifier plus comme des *Mambai* ou comme des *Tétum* qu'en tant que Timorais et de fait il y aurait peut-être eu d'autres séparatismes si l'invasion par les forces armées indonésiennes ne les avait poussés à intégrer les frontières coloniales portugaises et à chercher l'unité nationale.

3. Que faites-vous de l'île de France ?

F.D. : L'île est entourée d'eau, mais l'isolat ne l'est pas forcément ; cependant l'île est un isolat. La réciproque n'est pas bonne.

4. Jusqu'à quelle taille minimale peut-on parler d'une île ?

M. R. : Rappel de la **définition de l'île** selon la Convention de Montego Bay : ne peuvent pas être considérés comme une île les rochers où l'occupation humaine n'existe pas en continu et qui n'ont pas une activité économique propre.

Pour illustrer le caractère spécifique de la vie sur certains de ces pitons rocheux, on peut faire référence au récit d'Hervé Bazin qui a raconté le départ puis le retour des habitants de Tristan da Cunha dans le roman « Les Bienheureux de la Désolation ». Tristan da Cunha (île située au cœur de l'Atlantique Sud à mi-chemin entre l'Afrique et l'Amérique du Sud) est une des îles habitées les plus isolées du monde. Peuplée par un contingent militaire qui avait pour mission de surveiller le célèbre captif de l'île de Sainte Hélène, ces militaires ont fait souche et formé une communauté. Dans les années 60, une éruption volcanique sur l'île rendit nécessaire l'évacuation de la population (une centaine de personnes) vers le Royaume Uni. Ils ont vécu à Londres un ou deux ans en se mélangeant avec la population, en apprenant une vie totalement différente de celle qu'ils avaient menée jusqu'alors. Mais au bout d'un an et demi ces descendants de militaires ont souhaité repartir dans leur île, seule une jeune femme s'étant mariée en Angleterre y est restée. Tous les autres estimaient être beaucoup plus libres dans leur île qu'au sein de la société londonienne !

F. D. : Dans le même esprit on peut relater l'aventure arrivée aux Maldives à un touriste allemand qui avait tué son amie et qui s'était vu condamné par le gouvernement local à l'exil sur une île déserte. Suite à l'intervention du gouvernement allemand, la peine avait été commuée à une assignation à résidence dans une petite île de pêcheurs. Après de nombreuses interventions juridiques, le gouvernement allemand obtint l'autorisation de rapatrier son ressortissant dans une prison décente en Allemagne. Mais entre temps, cet Allemand s'était marié avec une Maldivienne, avait fondé une famille, avait acheté trois bateaux de pêche et était devenu un petit patron. Pour lui il n'était pas question de retourner en Allemagne et encore moins pour être interné dans une prison : il a préféré demeurer sur son île.

5. La vie insulaire est proche de la nature et on y respecte les animaux. Les îles sont riches d'une grande diversité, l'ONU participe-t-elle à leur protection ?

M. R. : Il existe en effet un programme spécifique aux Nations Unies pour les petits États insulaires avec des fonds destinés à des lieux défavorisés soit par leur isolement, soit par

l'étroitesse du marché local. Cette situation est fréquente dans les DOM comme dans certains autres micro-états insulaires qui ont un handicap structurel reconnu comme une spécificité en tant que patrimoine c'est-à-dire en tant qu'espaces à protéger sur lesquels on tient à conserver un regard. Cette attention aux phénomènes insulaires est internationalement reconnue.

6. Les îles ayant révélé les problèmes d'écologie, ces questions là vont-elles y trouver plus facilement des solutions ?

F. D. : J'aurais tendance à dire : **non**. Toutefois en termes de biodiversité ces territoires sont parfois gagnants. De nouveaux programmes sont lancés pour mieux les identifier ; ces îles renferment une grande richesse d'espèces à la fois végétales et animales endémiques. En termes de recherche on observe de petites avancées ; cela dit en termes de protection au sens strict les résultats restent limités. Au niveau local, la population a besoin de terres agricoles. On accroît les défrichements et les mises en exploitation d'espaces naturels. A ce niveau là on constate une dégradation des espaces.

Quant au problème du réchauffement climatique, on note une sorte de résignation par rapport aux enjeux actuels et aux réformes qu'il conviendrait d'entreprendre. La tâche est immense ; elle exige de remettre en question en profondeur nos modes de vie et aucun gouvernement ne semble prêt à passer à l'acte. D'un point de vue environnemental, je ne serais pas forcément optimiste.

M. R. : Un autre frein à la gestion et à la résolution des problèmes écologiques est la difficulté à vivre ensemble. L'illustration en est donnée dans l'île de Saint-Martin située au Nord-est des Antilles dans la Mer des Caraïbes. C'est une île partagée entre deux états : la France est souveraine dans la partie nord et les Pays-Bas au sud. Il y a une vingtaine d'années cette île avait une population de 6 000 habitants, aujourd'hui on compte entre 70 et 80 000 habitants. Cet accroissement de la population pose d'énormes problèmes sanitaires que ce soit en alimentation en eau ou en gestion des déchets. L'île n'est pas extensible, la pression anthropique est croissante et de part et d'autre de la frontière on n'arrive pas à se mettre d'accord pour gérer les problèmes qui cependant sont localement évidents. Du côté français comme du côté néerlandais il est nécessaire de passer soit par Paris, soit par La Haye pour tenter de mettre en place des accords, des solutions pour résoudre les questions environnementales qui se posent. A ce niveau là il existe de réelles difficultés à vivre ensemble, comme à gérer ensemble ces questions.

7. Les militaires se sont beaucoup intéressés aux îles, soit en tant que points stratégiques, soit en tant que territoires d'essai. Qu'en est-il actuellement de la pression sur les îles des différents gouvernements et des armées ?

F. D. : D'un point de vue territorial, toute île reconnue est rattachée à un État, mais il reste encore des zones où des îles sont disputées. Entre le Japon et la Russie les territoires du Nord des Iles Kouriles font l'objet de négociations diplomatiques, mais suscitent aussi des tensions. La région du monde où les revendications concurrentes de souveraineté sur des îlots est la plus forte est certainement la Mer de Chine méridionale. C'est un ensemble de plus de 200 îles et récifs identifiés dont 104 appartiennent aux Îles Spratley. Les pays concurrents autour de cette zone sont nombreux : il y a la Chine mais aussi Taiwan avec son statut particulier, les Philippines, le Vietnam, l'Indonésie, la Malaisie, Brunei et la Thaïlande. Ces pays riverains de la Mer de Chine méridionale revendiquent au moins une partie de cette mer et la plupart ont installé sur des récifs, des forts, des positions bétonnées parfois simplement en plantant des piquets dans du corail pour revendiquer une présence et la possibilité à terme de tirer parti des ressources maritimes à la fois les ressources *offshore* des hydrocarbures et les ressources halieutiques. Aujourd'hui l'enjeu est moins militaire qu'autrefois, les grandes puissances ont toujours leur base, en revanche la présence pour des intérêts économiques est primordiale.

M. R. : La même question se pose pour Clipperton qui est le plus petit territoire que possède la France aux confins du Pacifique. Il se situe à plus de 1 000 km des côtes mexicaines. Quel est l'intérêt pour la France d'avoir ce caillou dont le nom originel est « l'île de la Passion » ? Parmi les intérêts qu'elle représente, il est avancé qu'elle sert d'aire d'atterrissage praticable pour les avions militaires, qu'elle donne une position stratégique pour la surveillance des vols spatiaux ou un mouillage pour de gros navires. La question qu'il convient de poser est : cette position est-elle vraiment importante stratégiquement ou bien n'essaye-t-on pas de justifier cette fameuse « présence continue » qui fait passer l'îlot du statut de rocher à celui d'île et qui légitime ainsi la ZEE qui l'entoure ?

F. D. : Avec éventuellement aussi le cas particulier que les rares territoires encore exotiques (la Guyane exceptée) des puissances Occidentales sont des îles : les îles Malouines/Falkland, la Réunion, la Guadeloupe, la Nouvelle Calédonie. Il peut y avoir des enjeux militaires lors de nouvelles phases de décolonisation où les États européens tentent de restaurer leur influence. On le voit à Timor-Est, ancienne colonie portugaise qui a réussi à échapper à la tutelle indonésienne avec le référendum de 1999 et obtenu son indépendance en 2002, les Portugais essaient de revenir car une partie de leur passé et de leur histoire qui s'est joué dans cette région du monde. Les Australiens eux se considèrent comme plus proches et ont tendance à penser que les Portugais sont d'anciens colonisateurs et qu'ils n'ont plus rien à y faire. On assiste donc à de nouvelles tensions entre des puissances voisines et les anciennes puissances coloniales.

8. Une question inaudible sur la diversité des langues dans les îles ?

F. D. : Chez les Maori, on parle la langue des populations polynésiennes locales et la langue du colonisateur, mais on peut avoir des cas multilingues comme Singapour où tout est écrit en quatre langues parce qu'il y a à la fois un fond malais, associé à une colonisation britannique qui a fait venir des Chinois et les Tamouls. Donc aujourd'hui les écrits, les annonces dans les rues, les publications sont en quatre langues : chinois, tamoul, anglais et malais. C'est une question complexe. Par exemple à Timor-Est, le portugais est la langue coloniale qui a été choisie comme langue nationale, mais les gens ont tendance à utiliser l'anglais depuis la présence des Nations Unies, de même que l'indonésien qui est la langue de l'occupation sans oublier une vingtaine de langues locales.

M. R. : pour revenir sur St Martin dont on parlait tout à l'heure, la langue principale (...) y compris du côté français, est l'anglais. Dans la communauté française, tout le monde parle anglais au point qu'à l'école primaire ça pose problème aux enseignants de devoir enseigner en français. Du côté néerlandais la langue principale c'est aussi l'anglais, puis vient le néerlandais, mais il s'agit de part et d'autre d'un « anglais particulier », spécifique à Saint-Martin. En outre c'est une zone d'accueil de populations migrantes caribéennes : on y parle aussi le créole haïtien, l'espagnol dominicain. En fait il y a plus de 100 nationalités qui parlent principalement anglais mais qui peuvent communiquer dans une cinquantaine de langues c'est une véritable « île de Babel ».

9. Dans les îles petites et moyennes n'y a-t-il pas un problème de fonctionnement du système politique, qu'elles soient indépendantes ou éloignées de l'État principal, la petite taille de la communauté ne facilite-t-elle pas la mise en place de dynasties ? Ou : comment conserver un système démocratique ?

F. D. : Globalement on constate des tendances monarchistes ; cela dit, quelque chose de très marquant que l'on trouve notamment à Timor. Quand les colons portugais ont vraiment instauré un régime colonial au 19^{ème} siècle, ils ont constaté qu'ils avaient à faire à des « républiques aristocratiques ». Dans cette île qui vivait relative en autarcie, les souverains avaient un statut un peu privilégié, mais ils n'étaient pas forcément beaucoup plus riches que

les autres, parce qu'il n'y a pas énormément de richesses sur l'île. L'écart de revenus entre les populations de base et les souverains étaient parfois si faibles que le souverain n'avait rien à proposer. De plus, dans le cas de beaucoup de royaumes timorais, c'était l'assemblée qui choisissait parmi les notables celui que l'on jugeait le plus à même de pouvoir gouverner. S'il ne faisait pas l'affaire, il était déposé de force. D'une certaine manière, dans un premier temps, il a pu y avoir à l'inverse une influence négative de l'Occident. Lors de la colonisation, les Occidentaux ont imposé leur direction et leur mode de gouvernement qui n'était pas forcément démocratique, avec des gouverneurs aux pouvoirs forts. Cette remarque trouve son illustration à Hong Kong qui est présentée aujourd'hui comme un modèle de démocratie. On dit souvent que c'est une menace pour le parlement de Hong Kong d'avoir été réintégré à la Chine populaire. Ce que l'on oublie de dire c'est que le parlement à Hong Kong a été mis en place en 1997 quelque mois avant que le Royaume-Uni ne rétrocède le territoire à la Chine populaire. Jusqu'en 1997, il y avait un gouverneur britannique qui prenait toutes les décisions et il n'y avait pas de parlement à Hong Kong. Parfois, on idéalise certains modes de démocratie alors que les Occidentaux n'ont pas toujours été des modèles dans la transmission des modes de gouvernement

M. R. : On trouve le même type d'évolution dans la petite île de Saint Martin peuplée par sept familles à l'origine. On retrouve donc les mêmes noms de familles de part et d'autre de la frontière actuelle. Les collusions politico-économiques sont très fortes et jouent un rôle important notamment en cette période où un statut particulier de l'île est en train d'être mis en place. La nouvelle collectivité d'outre mer (COM) française jouira d'une plus grande autonomie envers la Guadeloupe et la métropole dont elle dépend, comme c'est déjà le cas du côté hollandais. Une appréhension se fait jour dans une partie de la population locale de voir cette autonomie être remise entre les mains d'une forme d'oligarchie locale de petits possédants locaux (...). Du coup le jeu qui se met en place est du donnant/donnant : le gouvernement français accorde un peu plus d'autonomie mais sur place, la gouvernance doit être plus transparente.

9. *Si j'ai bien compris, en étudiant les îles les problèmes de survie de la planète sont clairement posés ?*

F. D. : Ces problèmes de survie de la planète sont ici dévoilés de manière un peu plus lisible et cruciale qu'ailleurs ; à la fois parce que une grande partie de l'humanité vit sur les côtes et que pour des îles de tailles moyennes, et a fortiori petites, la côte est un espace important et essentiel, mais aussi est posée la question de la migration. Certes l'humanité a déjà connu des périodes glaciaires, elle a donc su s'adapter à des changements importants, mais aujourd'hui s'il doit y avoir des bouleversements climatiques cela implique des migrations et celles-ci sont à la fois difficiles sur les continents parce qu'il y a des frontières là où il n'y en avait pas forcément il y a des millions d'années, et a fortiori sur une île où les gens n'ont pas forcément d'autres lieux où aller.

10. *Les dangers que court la planète sont au cœur de nos débats et une de nos interrogations est l'apparente négligence avec laquelle ces risques sont pris en compte par une partie de la population mondiale et de leurs gouvernements ?*

F. D. : C'est un grand débat qui pourrait faire à lui seul l'objet d'un Café Géographique.

11. *L'inscription au patrimoine de l'Humanité de certaines îles pourrait-elle jouer un rôle ?*

F. D. : La labellisation de l'UNESCO apporte une reconnaissance qui profite en termes de gestion et d'économie touristique. Quelques essais ont été tentés dans certaines îles où se posaient des problèmes d'exploitation forestière : si on veut arrêter le problème de la déforestation tropicale, il convient de trouver des substituts par exemple l'éco-tourisme en sachant que l'éco-tourisme est intéressant mais pas forcément à l'échelle des revenus que

peuvent générer des exploitations minières ou des exploitations de bois. Donc là encore on rencontre des difficultés, sachant qu'à l'échelle de la planète il y a de nombreux espaces menacés et pas seulement dans les îles.

12. *Quelque chose de particulièrement attractif existe dans l'île, sur le plan touristique « aller dans une île » présente un caractère tout à fait différent que de « se rendre sur un continent » : l'île est un argument touristique. Quels sont les rapports entre l'île et le tourisme ?*

F. D. : C'est à la fois l'altérité mais aussi « aller ailleurs », l'île est vraiment « un ailleurs » complet qui fait sortir de chez soi, parce qu'elle renferme les deux notions de distance et d'isolement.

13. *Est-ce qu'il n'y a pas aussi une mythologie de l'île ?*

M. R. : Il existe pas mal d'études sur la notion de l'île comme « laboratoire », comme « métaphore du monde ». Il y a un jeu de miroir à grande échelle.

F. D. : Des mythes parfois donnent de la légitimité en termes de « mythes fondateurs ». L'île, parce qu'elle est découpée géographiquement par la mer, va souvent se voir rattacher des mythes avec pour origine une tortue, un crocodile, une baleine, un requin... qui lui aura donné naissance. Ces mythes permettent aux insulaires de se construire une identité et enrichissent l'imaginaire de ceux qui s'y rendent. Il existe à Timor un grand mythe fondateur partagé par l'ensemble des insulaires.

La légende raconte qu'un crocodile qui s'était perdu dans une lagune quasiment asséchée a été sauvé par un enfant qui l'a transporté jusqu'à la mer. Pour le remercier le crocodile lui proposa de l'aider à voyager. Le garçon grandit et un jour en voulant voir du pays, il fit appel au crocodile ; et le jeune garçon sur le dos du crocodile découvrit le monde. Jusqu'au jour où tenaillé par la faim le crocodile eut envie de manger le garçon ; il hésita à s'attaquer à son sauveur d'autant qu'après avoir pris conseils auprès d'autres animaux il était accusé d'ingratitude ! Dépité, il part chercher sa nourriture dans la mer. À la fin de sa vie le crocodile revient auprès de l'enfant lui confesse ses mauvaises pensées et lui apprend qu'il doit mourir mais auparavant il souhaite lui faire un cadeau. « Je vais me changer en une terre, un pays où toi et tes descendants vivrez de ma substance ». Et c'est ainsi que le crocodile devint l'île de Timor qui a sa forme.

Jusqu'à la fin de la période coloniale le crocodile était un animal protégé. Ce sont les premiers voyageurs français qui ont commencé à les tuer. Louis Arago raconte notamment dans son « Voyage autour du monde » comment il a chassé les crocodiles. Pour les insulaires la chasse aux crocodiles consistait à briser un tabou très grave ; cet animal était assimilé à l'image d'un « grand-père » protégeant les Timorais qui étaient leurs descendants. De nombreux témoignages, jusqu'aux années 1960, racontent avoir vu des Timorais se baigner dans des estuaires au milieu des crocodiles sans courir aucun risque. De même dans la petite île rattachée au Timor oriental (l'île d'Atauro) ou l'île des requins, des voyageurs ont constaté que des insulaires nageaient au milieu des requins sans aucune protection. Ces récits entretiennent le mythe de l'immunité.

14. *Quel rapport entre île et utopie ?*

M. R. : Il convient de revenir sur l'idée d'un espace vierge sur lequel on peut projeter tout ce qui n'est pas possible ailleurs

F. D. : c'est l'île volante du troisième Voyage de Gulliver où l'île n'est plus dans la mer mais dans le ciel. Ce thème est repris par Hayao Miyazaki dans « Le château dans le ciel » où réapparaît l'idée d'un espace isolé où tout est possible et où tout peut se construire. On retrouve également cette utopie chez Robinson Crusoe où le projet d'un monde neuf peut être

envisagé à partir d'une terre vierge mais de dimension réduite ! Il est intéressant de souligner qu'il s'agit à la fois d'utopie mais également de concret notamment par rapport à Timor oriental : en 1999 lors du référendum, les Nations Unies ont porté un discours officiel volontariste de « reconstruction du pays à partir de zéro » ce qui est totalement aberrant au vu du passé de ce pays : des cinq cents ans d'échanges avec les Portugais, sans compter les cultures et traditions antérieures. Ce territoire insulaire ravagé après le départ de l'armée indonésienne apparaissait comme une terre brûlée, mais il ne s'agissait que des infrastructures, la culture timoraise n'avait pas été balayée l'utopie peut être pensée aujourd'hui dans des cas concrets par l'ONU.

15. *En Polynésie et plus précisément à Tahiti, l'expression « aller dans les îles » consiste « à aller ailleurs », cet ailleurs ce sont d'autres îles que Tahiti, les Marquises, les Fidji, etc.... De même lorsqu'on évoque « les filles des îles » il s'agit la plupart du temps de filles issues d'une île un peu plus lointaine ou un peu plus sauvage que Tahiti ! De même à l'assemblée territoriale il y a actuellement quatre députés qui s'appellent « les îliens » par opposition à Tahiti qui ferait figure de « continent » et de « capitale » et les îles ce sont les autres*

M. R. : Même chose en Guadeloupe où on évoque la « Guadeloupe continentale » par rapport à ses dépendances ; on trouve toujours plus insulaire et plus petit que soi.

F. D. : Au point de vue juridique, il existe des associations de propriétaires d'îles qui considèrent qu'être « propriétaire d'une île » présente des caractères particuliers. Ce titre de propriété ne doit en aucun cas altérer l'intégrité de la nation qui ne doit pas se sentir menacée par des velléités d'indépendance. Certains pays sont très répressifs et paradoxalement en Indonésie, dans ce grand archipel pourvu d'îles « à revendre ». Non seulement il est absolument interdit à un étranger d'acheter une île mais il est interdit à tout citoyen indonésien d'avoir tout seul la propriété d'une île. On perçoit là une inquiétude qui parfois tourne à la paranoïa dans un archipel où le risque d'éclatement est toujours présent. Dans le même ordre d'idée on peut évoquer les îles artificielles. Il y a notamment le cas de *Sealand* qui est une sorte principauté autoproclamée, installée sur une ancienne plate-forme militaire construite au large de l'Angleterre pendant la Deuxième Guerre Mondiale. À la limite des eaux territoriales et internationales cette micro nation n'est reconnue par aucun des États qui constituent les Nations Unies mais sert de base aujourd'hui comme plateforme pour les NTIC.

M. R. : Sur internet il y a des sites qui recensent toutes les formes d'utopies insulaires ou de micro-états plus ou moins loufoque, c'est le courant de la « micropatologie ».

16. *Peut-on s'arrêter sur les archipels et leurs singularités ?*

F. D. : Il y aurait plusieurs approches. Il existe des archipels considérés comme « naturels » c'est-à-dire des îles relativement proches qui fonctionnent en continu, en interdépendances. La plupart d'entre elles sont liées les unes aux autres par des transports, des alliances, des échanges matrimoniaux. Mais l'unité archipélagique n'est pas structurellement politique. Elle a la plupart du temps été imposée par la colonisation ; ce qui a entraîné des rapprochements d'îles qui en Indonésie peuvent être très éloignées, à savoir l'équivalent de la distance entre le Portugal et l'Oural. En 1945, Sukarno, fondateur du parti national indonésien proclame l'indépendance de l'Indonésie jusqu'alors appelé les Indes néerlandaises. Les Hollandais qui avaient toujours défendu le concept des Indes néerlandaises et leur reconnaissant « une réelle unité structurelle » ont refusé de reconnaître la République d'Indonésie et ont conduit durant quatre années une guerre très dure pour empêcher l'émancipation des Indonésiens. Quand l'indépendance est devenue incontournable en 1949 ; les Pays-Bas ont créé une République des États-Unis d'Indonésie en organisant des sous-archipels et en conservant la partie occidentale de la Nouvelle Guinée qui restera sous leur tutelle jusqu'en 1962. D'une manière générale l'unité de l'archipel est étroitement liée au phénomène colonial extérieur.

M. R. : L'unité de l'archipel est une projection européenne, elle n'est pas le résultat d'un caractère endogène aux îles. Elle est le produit d'une vision essentiellement extérieure susceptible de synthétiser ce qui ne se perçoit pas. L'identification actuelle de l'archipel est quelque chose de construit.

F. D. : Elle peut aussi être le résultat d'un long processus historique et on peut évoquer la Grèce qui n'est pas un archipel ; toutefois l'ensemble des îles qui la composent présente une unité certaine due à leur longue histoire politique et aux relations qu'elles ont entretenues entre elles mais aussi au pouvoir intégrateur de la civilisation athénienne.

17.: *Quelle est l'étymologie du mot « archipel » ?*

J.M.Pinet (animateur des cafés géo) : Je pense que ça veut dire la "mer principale" ou "première", c'est-à-dire le contraire d'un ensemble d'îles. Ce passage de la mer à la terre est très curieux. Il y a une sorte d'imbrication imaginaire entre la terre et la mer qui est le propre de l'île, qui est le paradigme de l'ici et du là-bas. Ce sont des « trous » dans la mer, des « accidents » dans la mer...

18. *Peut-on encore découvrir une île ? et quel serait son statut par rapport à la loi ? Serait-ce le premier État qui la découvre qui en deviendrait propriétaire ?*

M. R. : La possibilité d'une île, pour reprendre le titre de Houellebèque, demeure aujourd'hui comme un fait imaginaire. Avec Google Earth, la planète est entièrement couverte par les satellites et la moindre parcelle de la Terre est connue et reconnue !

F. D. : Cela dit, il demeure encore la possibilité d'une île volcanique. D'ailleurs, le sujet a été traité et la réponse à votre question se trouve dans un album d'Hergé « Tintin et l'étoile mystérieuse » où l'on assiste à l'éruption d'une île volcanique qui jaillit de la mer et à la compétition des nations rivales qui se battent pour être les premiers à planter le drapeau afin d'avoir une légitimité. Si d'aventure ce type de situation arrivait aux Philippines ou en Indonésie, l'île qui surgirait serait déjà dans les eaux territoriales de l'archipel et serait déjà incluse dans les limites territoriales, c'est-à-dire dans un périmètre revendiqué politiquement. Aujourd'hui quasiment toutes les terres sont appropriées ou font l'objet d'une revendication territoriale, seule une portion de l'Antarctique demeure sans statut à cause d'un trop grand nombre de contestations à son sujet et à un moratoire sur les revendications. Toutefois, sur les 18 000 îles d'Indonésie, seules 10 % sont habitées il en reste encore beaucoup de désertes !

19. : **J.M. Pinet, (Animateur des Cafés Géographiques à Toulouse) :** *Plusieurs points sur lesquels je souhaite revenir en conclusion:*

Tout d'abord, sur l'ambiguïté entre « mer » et « terre », l'expression « les eaux territoriales » est vraiment incroyable, à savoir que lorsqu'on est à plusieurs milles de la terre, en pleine mer, selon la loi on est encore sur le territoire !

On note, au cours de ce Café Géographique, que plus l'île en tant qu'objet réel a tendance à disparaître à cause de la présence des ponts, à cause de la rapidité des bateaux ou de zones économiques qui se rejoignent les unes aux autres, plus le côté imaginaire de l'île se développe et s'accroît. C'est ainsi que le débat de ce soir a tourné à la fin autour de l'approche imaginaire des îles et de l'impact des îles dans l'imaginaire.

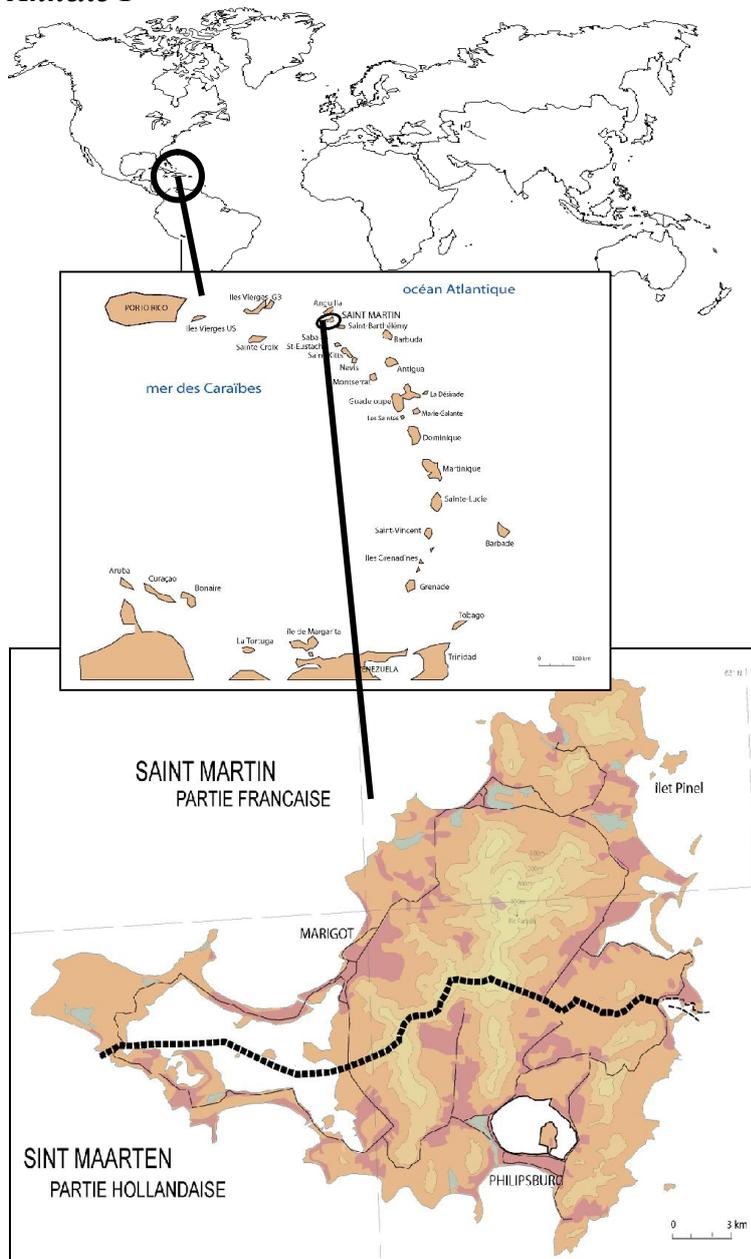
Mais aussi il convient de souligner que dans cet imaginaire, l'île est toujours ambivalente. A savoir que si elle est sacrée au sens propre, c'est-à-dire que si elle appartient à un domaine séparé, celui-ci peut être interprété de deux façons différentes. D'une façon positive : c'est l'île d'utopie, l'île au trésor, l'île soleil, l'île paradis y compris paradis fiscal ; mais elle peut aussi être l'île prison, l'île bague, l'île déserte, etc. Selon les termes utilisés positifs, péjoratifs ou négatifs, l'île sera une prison, ou vue sous l'angle défensif un bastion

facile à défendre ! Ce qui est étonnant c'est la part de l'imaginaire que l'île porte en elle, littéraire et même philosophique, est extrêmement abondante.

F. D. : Il existe aussi un festival du livre insulaire, ainsi que de nombreux sites internet qui sont consacrés à ces questions. On ne peut pas terminer sans évoquer quelques peuples très rares qui ne vivent ni sur les continents ni dans les îles et notamment en Asie du Sud-est où l'on observe quelques populations qui ne vivent que dans la mer. Ainsi au-delà de l'île il existerait un autre imaginaire concernant des populations qui vivraient uniquement sur des bateaux !

Compte-rendu établi par **Marie-Rose GONNE-DAUDE**,
revu par **Frédéric Dupond** et **Marie Redon**

Annexe 1



Annexe 4

